



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

Nref : sgal/CH

Paris, le 29 mars 2021

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports
110 rue de Grenelle
75357, PARIS SP 07

Objet : installations sportives et natation

Monsieur le Ministre,

Depuis le 16 janvier 2021, le SNEP FSU réclamait la réouverture des installations sportives couvertes (gymnases et piscines). Nous actons positivement la décision qui a été prise. Cependant, depuis le début de cette crise sanitaire, nous portons plusieurs demandes afin de permettre cette reprise de manière plus sereine.

Dans le cadre de la reprise de l'EPS en milieu couvert, nous demandons que soit ouverte la possibilité d'un enseignement en demi-groupes en collège.

Il aurait été souhaitable de proposer, comme cela a été fait pour les lycées, un fonctionnement à 50% pour l'EPS en collège. Cela permettrait aux enseignant-es d'assurer les cours dans des conditions sanitaires optimales, et de rassurer les parents. Le SNEP FSU, lors de ses rencontres avec l'administration, a toujours mis en avant cette mesure qui permet de faire respecter au mieux la distanciation physique imposée entre les élèves dans le cadre du texte « Repères pour l'EPS », mis à jour le 20 mars 2021. Pour limiter le plus possible les potentiels risques de contamination en EPS, dans un contexte où les contagions sont en recrudescence, cette mesure est essentielle.

Par ailleurs, nous continuons de demander que des masques chirurgicaux soient mis à disposition des collègues qui le souhaiteraient. La protection des personnels dans le contexte actuel est primordiale pour que les établissements puissent rester ouverts.

Dans ce même objectif, les enseignant-es d'EPS qui le souhaitent, doivent pouvoir bénéficier de la vaccination dans les meilleurs délais. Devant l'ampleur de la crise sanitaire, il faut une mobilisation à la hauteur pour protéger ceux et celles qui sont aujourd'hui confronté-es à de multiples contacts avec la population comme les personnels de santé, de services et commerces de première nécessité ou assurant et contribuant au service public, notamment d'éducation... Maintenir ouverts les écoles, les collèges, les lycées est une préoccupation et un objectif partagés. Les écoles et les établissements scolaires restent des lieux clos dans lesquels élèves et personnels se côtoient tout au long de la journée multipliant ainsi les risques de contagion. Les personnels de l'éducation volontaires, doivent donc pouvoir être vaccinés rapidement.

Enfin, nous nous permettons de revenir sur l'enseignement de la natation mis à mal depuis 2 ans suite à la crise sanitaire.

Depuis de nombreuses années, le savoir nager est une priorité nationale.

L'EPS, dans le premier comme dans le second degré, est le seul espace/temps qui organise l'enseignement de la natation pour tous les enfants d'une tranche d'âge.

Vous connaissez les enjeux de sécurité autour du « savoir nager ». Nous sommes là face à une vraie question de santé et d'utilité publique.

Depuis 2 ans, les élèves de cm1, cm2 et 6ème n'ont quasiment pas eu accès aux piscines alors que les cycles de natation permettent, au-delà de l'apprentissage de la natation, de délivrer l'attestation de savoir nager scolaire et de repérer les élèves non-nageurs. Chaque été, la France connaît de nombreux cas de noyades même si l'apprentissage de la natation ne permet pas de régler l'ensemble du problème, elle en est un vecteur important. Nous sommes d'autant plus inquiets que, pour la rentrée 2021, les moyens dans les établissements diminuent et que l'enseignement de la natation est un des premiers touchés du fait de la suppression des heures de soutien ou la suppression du professeur supplémentaire nécessaire pour assurer l'enseignement de la natation en toute sécurité, notamment pour les élèves non-nageurs.

Compte tenu des conditions de programmation et d'enseignement (piscines existantes, créneaux horaires disponibles, nombre de lignes d'eau disponibles par classe, etc.), tout retard voire annulation des cycles d'enseignement de natation risquent fort d'être définitivement perdus.

L'ouverture des piscines possible depuis le 19 mars a déjà pris du retard, les collectivités devant se réorganiser. Nombre d'ouvertures se font au compte-goutte et avec des organisations drastiques ne permettant la venue que d'une seule classe. Il nous semble primordial que des moyens humains soient accordés à l'Education nationale pour assurer des plans de rattrapage mais aussi pour pouvoir maintenir l'enseignement de la natation en toute sécurité.

Nous vous prions, Monsieur le Ministre, de croire en notre profond attachement au service public d'éducation.



Benoît HUBERT
Secrétaire Général